



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 10 novembre 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Réduire la marge de recul latérale droite du bâtiment agricole à 0,75 m au lieu de 3 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 2520, route 157
Lot 3 348 718 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 23 octobre 2025.

Nancy Vallières, directrice générale et greffière-trésorière par intérim